



RESOLUTION N° 00000661 /ART/CA DU 22 JAN 2025  
Portant nomination des Chefs d'Antenne Régionale à l'Agence de Régulation  
des Télécommunications (ART)

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Réuni en sa 63<sup>ème</sup> session extraordinaire le 22 Janvier 2025 à Yaoundé**

- Vu la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun, modifiée et complétée par la loi n°2015/006 du 20 avril 2015 ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut général des Etablissements publics ;
- Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu le décret n°2017/286 du 08 juin 2017 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Vu le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques et des Etablissements Publics Administratifs ;
- Vu le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories des établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages des dirigeants ;
- Vu le décret n° 2019/3199/PM du 11 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation du Plan Comptable de l'Etat ;
- Vu le décret n°2020/243 du 30 avril 2020 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Vu le décret n° 2020/727 du 03 décembre 2020 portant réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Vu la Résolution n°0000485/ART/CA du 05 février 2021 portant adoption de l'organigramme, du cadre organique et du statut du personnel de l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Vu la Résolution n°0000549/ART/CA du 05 mai 2022 autorisant le Directeur Général à modifier certaines dispositions de l'organigramme et du cadre organique de l'Agence de Régulation des Télécommunications.

Considérant les nécessités de service,

Sur proposition du Directeur Général, procède à la nomination des Chefs d'Antenne Régionale au sein de l'Agence de régulation des Télécommunications (ART) :

## CHAPITRE I : DES SERVICES DECONCENTRES

### A. LA DELEGATION REGIONALE DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST :

**Chef d'Antenne Régionale d'Ebolowa :**  
Monsieur ETOAH Prospère Mérimée

**Chef d'Antenne Régionale de Bertoua :**  
Madame KAMBA KOMTSINDI Julienne

### B. LA DELEGATION REGIONALE DU LITTORAL ET DU SUD-OUEST :

**Chef d'Antenne Régionale de Limbé :**  
Monsieur NJINUWOE Roméo

### C. LA DELEGATION REGIONALE DU NORD, DE L'ADAMAOUA ET DE L'EXTREME NORD :

**Chef d'Antenne Régionale de Ngaoundéré :**  
Madame DJAMILATOU MOHAMADOU

**Chef d'Antenne Régionale de Maroua :**  
Monsieur HERALLAH SALEH

### D. LA DELEGATION REGIONALE DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST :

**Chef d'Antenne Régionale de Bafoussam :**  
Monsieur MOHAMADOU SALI

Pour le Conseil d'Administration,

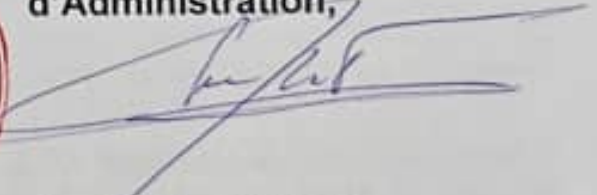
Un Administrateur,



**MESSANGA ETOUNDI Serge Ulrich**



La Présidente du Conseil  
d'Administration,



**Pr. Justine DIFFO  
née TCHUNKAM**